

COMMUNAUTE DE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 - N° 111- 2021**

Date de convocation : Le 13 septembre 2021 à 20h, les membres de la Communauté de Communes se sont réunis à la Salle Polyvalente de Vic sur Cère
06 septembre 2021

Date d'affichage : *Etaient présents :* Antoine GRICHOIS, Jean Baptiste BRUNHES, Philippe JAQUET, Claude PRUNET, André BONHOMME, Josette VARET a donné pouvoir à Denis ARNAL, Denis ARNAL, Marie-Noëlle MOULIER, Alain FALIERES, Evelyne DELANOUE, Philippe MATIERE a donné pouvoir à Dominique BRU, Jean Baptiste AMILHAUD, Linda BENARD, Philippe MOURGUES, André ROUCHY, Patrick LOLIVE, Dominique BRU, Annie DELRIEU, Katia FRANCOIS a donné pouvoir à Isabelle MELLIN, Didier IRLANDE, Philippe LETANG, Philippe LE REVEREND a donné pouvoir à Dominique BRU, Michel LHUILLERY, Isabelle MELLIN, Christelle BOUTET a donné pouvoir à Michel LHUILLERY
06 septembre 2021

Nombre de délégués :
En exercice : 26
Présents : 25
Votants : 25
Excusés : Michel BESOMBES
Absent :

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0
Madame Marie-Noëlle MOULIER a été nommée secrétaire de séance

Code Nomenclature : 2.2

**OBJET : APPROBATION DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE
N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADES**

La Présidente de la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153.36 à L.153.40, L153.45 à L.153.48, R.153.20 et R.153.21 ;

Vu le Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUi) approuvé par délibération du Conseil communautaire du 25 février 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 Janvier 2021 prescrivant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès ;

Vu les avis transmis par les personnes publiques associées suite à la notification, et intégrés au dossier de mise à disposition ;

Vu l'avis de concertation publiée le 23/06/2021 fixant les modalités de la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°1 ;

Vu le registre mis à disposition du public du public dans les locaux de la communauté de communes du 5 juillet 2021 au 5 août 2021 puis du 5 juillet 2021 au 5 août 2021 ;

Vu le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi de la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès ;

Considérant que les avis des Personnes Publiques Associées consultées, n'engendrent aucune modification du projet ;

Considérant qu'aucune observation n'a été émise durant la mise à disposition du dossier au public ;

Considérant que le dossier est prêt à être approuvé ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Approuve telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée n°1 du PLUi de la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès afin de faciliter les projets de construction d'habitations et d'annexes en zones A et Np et d'en faciliter l'instruction des autorisations du droit des sols.

Conformément aux articles R.153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Affichage pendant un mois en Communauté de Communes ;
- Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Communauté de Communes et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

Le dossier de la modification simplifiée n°1 du PLUi sera tenu à la disposition du public dans les locaux de la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, sera transmise à Monsieur le Préfet du Cantal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Fait à Vic-sur-Cère, le 14/09/2021
La Présidente, Dominique BRU



Certifié exécutoire. Transmis en Préfecture.
Publiée et notifiée le